

COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel

Promotion interne

Technicien principal de 2^{ème} classe

Aménagement urbain et développement durable

Déplacements, transports

Session 2021

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS	4
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	5
1. LIBELLE DE L'EPREUVE	5
2. SPECIALITE : AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE	5
3. SPECIALITE : DEPLACEMENTS, TRANSPORTS.....	5
4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE	6
IV. PHASE D'ADMISSION.....	6
1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	6
2. RESULTATS D'ADMISSION	6
V. BILAN	7

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2021, l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de technicien principal de 2^{ème} classe dans les spécialités « Aménagement urbain et développement durable » et « Déplacements, transports ».

✓ Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux agents relevant du cadre d'emplois :

- des agents de maîtrise territoriaux, justifiant d'au moins 8 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique;
- des adjoints techniques territoriaux, titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe ; justifiant d'au moins 10 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique;
- des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, justifiant d'au moins 10 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude.

Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.

✓ Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

Le CDG31 est organisateur pour l'ensemble des centres de gestion d'Occitanie, les autres spécialités étant réparties dans la région.

✓ Jury

Le Jury se compose de 6 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Maire, Président du Jury,
- 1 Vice-Présidente d'un département,

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directeur adjoint à la direction de l'environnement et du patrimoine d'une communauté d'agglomération,

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Chef de service territorial à la Direction Départementale du Territoire.

✓ Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 27 octobre au 2 décembre 2020 Date limite de dépôt des dossiers le 10 décembre 2020
Epreuves d'admissibilité	15 avril 2021 à Portet sur Garonne (Haute-Garonne)
Jury d'admissibilité	20 mai 2021
Epreuves d'admission	30 juin 2021 à Labège
Jury d'admission	30 juin 2021

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

		Aménagement urbain et développement durable	Déplacements, transport
Nombre de dossiers reçus		21	21
Nombre de candidats admis à concourir		20	20
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	12	17
	Pourcentage	60 %	85 %
Seuil d'admissibilité sur 20		8	8
Nombre de candidats admissibles		0	5
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	-	5
	Pourcentage	-	100 %
Seuil d'admission sur 20		-	10
Nombre de candidats admis		-	3
Taux de réussite (admis/présents écrit)		0 %	18 %

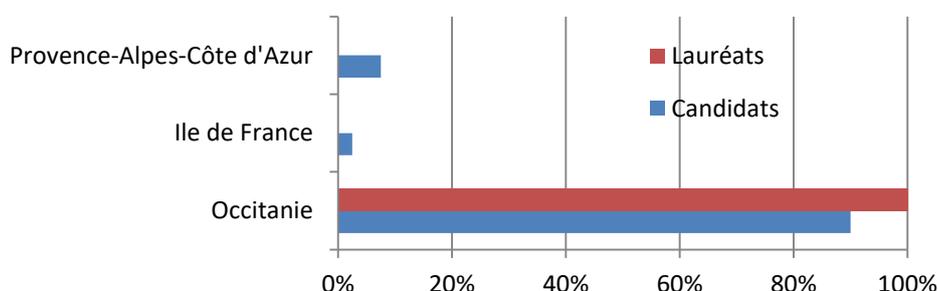
100 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec tous les candidats ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

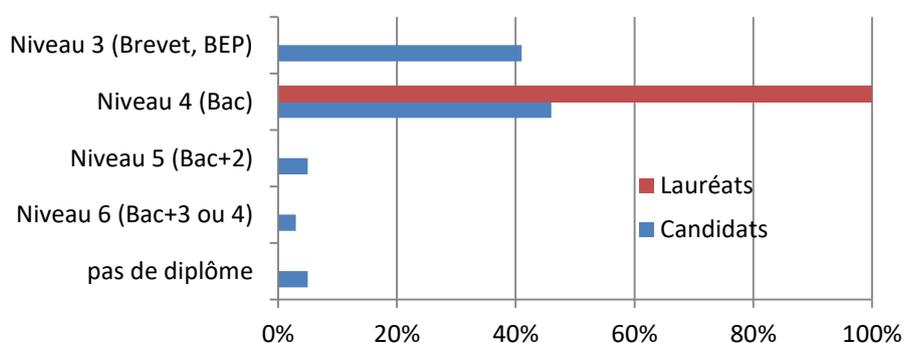
✓ Age et sexe

Les hommes représentent 92 % des candidats et 100 % des lauréats. La moyenne d'âge pour les candidats est de 42,7 ans et de 40 ans pour les lauréats.

✓ Origine géographique

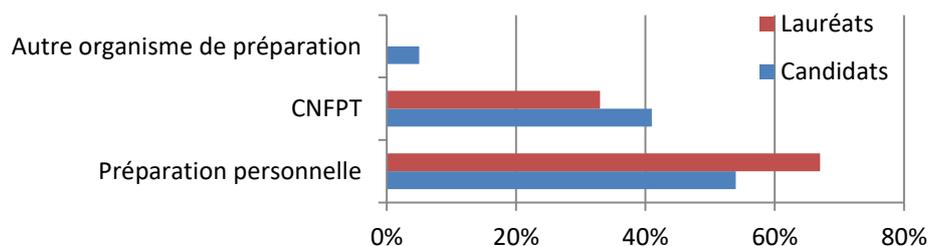


✓ Diplômes



Tous les lauréats détiennent un diplôme de niveau 4 (Bac), niveau inférieur à l'accès au concours externe de technicien principal de 2^{ème} classe.

✓ Préparation



La majorité des candidats et lauréats a fait le choix de se présenter aux épreuves à la suite d'une préparation personnelle.

III. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. LIBELLE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

2. SPECIALITE : AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE

✓ Thématique du sujet

L'agriculture urbaine.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
12	4,13	0	8	7,5	1,5

✓ Constat des correcteurs

Les correcteurs constatent un faible niveau dans la qualité rédactionnelle.

Les candidats n'ont pas su hiérarchiser les informations et les organiser dans un plan intégrant le volet réglementaire et les enjeux.

Les propositions manquent de pertinence et d'opérationnalité.

3. SPECIALITE : DEPLACEMENTS, TRANSPORTS

✓ Thématique du sujet

Le stationnement des vélos en milieu urbain.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
17	6,25	3	5	11	2,5

✓ Constat des correcteurs

Les correcteurs constatent un faible niveau dans la qualité rédactionnelle.

Les candidats n'ont pas su organiser les nombreuses informations contenues dans le dossier et ont abordé la politique cyclable dans son ensemble, en s'éloignant du sujet : le stationnement.

La partie « propositions » est pauvre et pas opérationnelle.

4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

11 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité sont éliminés.

13 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 sont éliminés.

Spécialité	Nombre de candidats présents	Seuil d'admissibilité /20	Nombre de candidats admissibles
Aménagement urbain et développement durable	12	8	0
Déplacements, transports	17	8	5

IV. PHASE D'ADMISSION

1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ Libellé de l'épreuve

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

✓ Organisation

Le jury plénier a interrogé l'ensemble des candidats.

✓ Résultats

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $<5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Déplacements transports	5	10,4	3	0	13	8

✓ Constat du jury

Le jury constate un niveau hétérogène.

Tous les candidats avaient préparé les 5 minutes d'exposé.

Certains candidats n'arrivent pas à se projeter dans un poste de catégorie B. Ils restent dans le champ de compétences dues à leurs missions actuelles.

2. RESULTATS D'ADMISSION

✓ Résultats

Les résultats, après applications des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Spécialité	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Déplacements transports	10,23	3	11,67	8,67

✓ Délibération

2 candidats ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves inférieure à 10 sur 20, après application des coefficients correspondants, sont éliminés.

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Spécialité	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Déplacements transports	30 points / 60	10	3

V. BILAN

Le jury constate, comme pour les sessions précédentes, un niveau extrêmement faible des candidats avec un taux de réussite de 10 %, toutes spécialités confondues. Un seuil d'admissibilité fixé à 8 / 20 n'a permis qu'à 26 % des candidats présents aux épreuves écrites de se présenter à l'épreuve orale.

Trop de candidats se présentent sans préparation suffisante, pensant que l'examen est une simple formalité, alors qu'il s'agit d'une vérification de connaissances et de capacités pour accéder au second grade de catégorie B dans la filière technique.

Le jury rappelle que tout examen professionnel demande une solide préparation. Les notes de cadrage des épreuves exposant les attendus sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

Le Président du jury,

Patrick LEFEBVRE

